

QUESTION

Depuis bien longtemps je savais que Mgr de Saint-Vallier avait *fait imprimer* en France pour son diocèse dans la Nouvelle-France : Catéchisme, Rituels, (deux éditions) et Statuts, Ordonnances, etc., en 1702 et 1703.

J'étais sous l'impression que tous les Mandements, selon les besoins qui se présentaient d'une année à l'autre, durant le régime français, étaient communiqués aux curés et aux fidèles par les évêques de Québec, en *manuscrit*.

Or, je viens de voir plusieurs *mandements imprimés* de Mgr de Saint-Vallier, tels qu'ils ont été distribués dans le temps, (1686 à 1713), dans le diocèse de Québec, sur des feuillets de 2 à 4 pages.

Ensuite, ce que je ne puis m'expliquer, c'est le fait d'un *mandement imprimé* en date du 22 octobre 1686 (2 pages in-4), alors que Mgr de Saint-Vallier était à Québec et non en Europe.

Je comprends, bien que j'ignorasse la chose avant aujourd'hui, que cet évêque durant ses quatre séjours en Europe ait pu faire imprimer ses mandements, pour les envoyer à son diocèse ; mais comment a-t-il pu faire imprimer ses mandements étant à Québec ? Y avait-il, même en 1686, une petite imprimerie à Québec ?

N. D.